



Déclaration de la FNEC FP FO à la CAAS du 31.05.24

Dans un climat de violence sociale inédit, le président Macron revendique instaurer une économie de guerre. Pour la FNEC FP FO, cette économie de guerre est une offensive directe contre les travailleurs puisque son financement se traduit par une remise en cause de nos conquêtes sociales durement arrachées au cours de l'Histoire par les Ouvriers, ainsi que par la destruction de nos services publics qui sont le bien de tous ceux qui n'en ont pas.

Et pendant que le Président Macron organise sa marche à la guerre vers l'Ukraine, la jeunesse et les travailleurs du monde entier se dressent pour dénoncer le génocide en cours et le soutien de leur gouvernement à la guerre menée par Israël.

Ce 27 mai, en dépit de l'ordre donné le 24 mai par la cour internationale de justice à Israël de stopper net son offensive sur Rafah, des frappes israéliennes ont eu lieu sur un camp de déplacés géré par l'ONU à Rafah, faisant à minima 40 morts. La FNEC FP FO soutient les millions qui se rejoignent partout dans le monde pour dire : « cessez-le-feu immédiat ».

L'utilisation du contexte international par le Président Macron pour faire feu de tout bois contre nos droits et nos acquis, au moment où son soutien inconditionnel au gouvernement israélien le conduit à poursuivre les syndicalistes, à interdire les réunions dans les facs et à envoyer les CRS dans les universités, la FNEC FP FO ne se taira pas sur le massacre en cours où déjà 14 000 enfants ont été assassinés ! Notre organisation syndicale ne laissera pas le champ libre au Président Macron pour emmener la jeunesse dans sa marche la guerre. L'avenir de nos enfants n'est pas sur le front, elle est dans nos Ecoles ! La guerre vers laquelle il nous mène n'est pas celle des ouvriers, elle est celle des puissants et nous la refusons !

La FNEC FP FO condamne les propos stigmatisants et inacceptables du ministre de la Transformation et de la Fonction publiques vis-à-vis de ses personnels en les considérant incapables d'exercer leur mission au point de vouloir faciliter leur licenciement. Le projet de loi du ministre n'est qu'un outil supplémentaire de mesures d'économies budgétaires qu'il souhaite faire sur le dos des agents. La FNEC FP FO refuse cette fonction publique de l'arbitraire et revendique l'augmentation immédiate des salaires et traitements du privé comme du public, des retraites, pensions, allocations, minimas sociaux et bourses étudiantes au moins à hauteur de l'inflation par l'augmentation du point d'indice sans aucune contrepartie ni nouvelles missions.

Et pendant que l'austérité budgétaire se poursuit avec les coupes budgétaires de 10 milliards d'euros (700 millions annoncés par Bruno Lemaire dans l'Education et 6,6 millions d'euros pour l'Action Sociale Interministérielle), Macron, en chef de guerre assuré, trouve 3 milliards pour l'Ukraine et 160 millions pour le SNU ! C'est inacceptable !

La FNEC FP-FO demande à la ministre d'augmenter les dotations budgétaires par région académique de 2023 à minima de 10 %, d'autant plus que la consommation des PIM APEH est en augmentation et ce dont

la FNEC FP-FO se félicite. Nous demandons que les dotations initiales soient par la suite indexées sur l'inflation. De plus, notre fédération revendique l'abandon des règles du quotient familial et du quotient familial académique afin que les prestations d'action sociale soient servies à hauteur des besoins. La FNEC FP-FO attire l'attention de la ministre sur l'urgence sociale de ces revalorisations.

Au prétexte de l'autonomie des régions académiques, le président Macron et les ministres successifs empêchent les organisations syndicales, au niveau national, d'avoir un droit de regard et de contrôle sur la gestion et la consommation des dotations initiales dans les académies.

La FNEC FP-FO revendique d'une part, l'abrogation de la région académique Normandie qui a fusionné les rectorats de Caen et de Rouen et demande, d'autre part, que la rectrice fasse remonter au ministère et à la commission nationale d'action sociale les répartitions des crédits d'action sociale de titre 2. Cela est réalisé pour les crédits HT2, cela doit être possible pour les crédits T2.

Enfin, La FNEC FP-FO rappelle que l'action sociale, c'est l'argent de tous les agents qui leur est redistribué au moyen de prestations sociales, sur le principe de la solidarité ouvrière. Cette gestion est publique. Préau c'est le contraire de l'action sociale. C'est une association dont il faut être adhérent pour recevoir des prestations et donc une privatisation de l'action sociale.

La FNEC FP-FO, attachée au maintien des instances statutaires de l'action sociale et aux prestations sociales statutaires gérées dans ces instances, s'oppose à ce qu'un membre de la CNAS siège à Préau, demande l'abandon de cette association et la restitution des sommes dédiées à son financement depuis sa création au budget de l'action sociale pour financer les prestations d'action sociale statutaires.

Dans cette situation de véritable guerre sociale faite aux travailleurs, la FNEC FP FO appelle les personnels à se réunir dans les écoles et les établissements, à participer aux réunions d'informations syndicales pour établir les revendications et trouver les moyens de l'action efficace pour gagner.

La FNEC FP FO revendique :

- **L'information régulière et au moins annuelle pour chaque agent actif et retraité de ses droits en matière d'action sociale ;**
- **L'augmentation immédiate des salaires et traitements du privé comme du public, des retraites, pensions, allocations, minimas sociaux et bourses étudiantes au moins à hauteur de l'inflation par l'augmentation du point d'indice sans aucune contrepartie ni nouvelles missions ;**
- **L'abrogation de Préau et la restitution au budget de l'action sociale des sommes dédiées par le ministère au financement de cette association pour permettre le financement des prestations sociales statutaires ;**
- **Le maintien des prestations handicap dans le budget de l'action sociale et l'abondement des crédits en direction des académies et vice-rectorats pour que toutes les prestations PIM, ASIA, secours exceptionnels soient servies à hauteur des besoins ;**
- **L'abandon de la règle du quotient familial qui exclut un grand nombre d'agents du droit aux prestations ;**
- **Que les demandes de prêts et secours soient présentées anonymement uniquement à la demande des agents et non systématiquement ;**
- **Un statut de fonctionnaire d'état et un vrai salaire pour les AESH.**